



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

Paris, le 31 Mai 2006

Déclaration des revenus et gestion de l'impôt : la partie immergée de l'iceberg

La campagne de réception du public prend fin ce mercredi 31 Mai, date limite de dépôt des déclarations de revenus « papier ». Durant cette période, la tendance à l'augmentation de l'affluence dans les centres des impôts a été très nette : aux questions « traditionnelles » sur les règles fiscales se sont ajoutées celles spécifiques à la déclaration préremplie. Les chiffres de 2005 (3,7 millions de personnes s'étaient rendues dans les centres des impôts, 3 millions d'appels téléphoniques avaient été enregistrés) devraient donc être dépassés. Ceci montre que le service public fiscal « physique » de proximité correspond à un réel besoin de l'opinion et plus largement à une exigence citoyenne.

Les agents des impôts ont désormais quelques semaines pour saisir les déclarations déposées et procéder aux mises à jour des fichiers de taxe d'habitation. La réduction du délai de gestion est importante par rapport au système antérieur : or, les déclarations préremplies (DPR) et par internet ne viendront pas la compenser. En effet, le gain de temps de saisie liée à la DPR est marginal (en Ile-et-vilaine, en 2005, 90 % des déclarations étaient complétées et/ou rectifiées) et la télédéclaration devrait concerner entre 6 et 10 millions de déclarations attendues sur 35 millions de foyers fiscaux au total.

Cette période, moins visible de l'opinion, n'en demeure pas moins essentielle dans la qualité de gestion de l'impôt puisqu'elle sert notamment à préparer le contenu des avis d'imposition (en matière d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation). Or, le nouveau calendrier, bouleversé par la mise en place de la DPR, fait peser un risque certain sur la « bonne gestion de l'impôt » : en effet, l'expérimentation menée en Ile-et-vilaine sur la « DPR » a montré que les demandes contentieuses avaient augmenté de manière significative. Alors que près de 4 000 suppressions d'emplois sont prévus à la DGI sur les années 2006/2007/2008 et que les conditions de travail se dégradent, la question des moyens se pose avec une urgence toute particulière.

Le décalage entre l'affichage de la DPR et la réalité des services est patent, le constat sans appel : « Bercy » n'a pas les moyens de ses ambitions. Et celles-ci sont, de plus, assumées en réalité par les agents des impôts au « front » du réformisme permanent. Contribuables et agents des impôts ont là des intérêts communs car l'enjeu est tout simplement celui de la qualité, du rôle et de la place du service public fiscal et foncier.

Pour recevoir nos communiqués de presse ; www.snui.fr